

# L'observatoire bibliographique

par Dominique Lahary

*Bibliothèque départementale de prêt du Val-d'Oise*

L'Observatoire de l'information bibliographique et documentaire ainsi a été rebaptisé il y a deux ans la commission *Information bibliographique*, au motif que nos écrans, qui le plus souvent ne nous servaient que de l'information secondaire, allaient de plus en plus faire dans le primaire.

Qu'avons-nous fait depuis un an ? On serait tenté de dire : peu de choses. N'avons-nous pas été tétanisés par notre objet, palabrant sans aboutir, et ne réussissant guère à nous réorganiser ? La compétence et la volonté des membres du groupe ne me semblent pas en cause : il faut bien avouer les limites d'un travail bénévole. Absorbés par nos obligations professionnelles respectives, nous avons débattu tous les mois ou deux mois de bien des sujets, mais n'avons guère les moyens de notre ambition de constituer un véritable *Observatoire*, empêchés que nous sommes de nous livrer à un travail continu et systématique autrement qu'à la sauvette ou par raccroc, à l'occasion de nos travaux professionnels officiels et rémunérés.

Nous nous étions fixé trois objectifs, que je rappelais il y a un an : la veille, l'information, l'action. Nous avons finalement rempli une partie de ce programme. À l'envers.

L'action, ce fut la *Recommandation 995*. Le 19 juin 1995, sur l'initiative de l'ABF, de l'ADBBDP et de la FULBI, 37 bibliothécaires et fournisseurs de logiciels pour BDP ou pour petites bibliothèques élaboraient en une journée, pour la valider en trois mois, « la Recommandation 995

sur la fourniture de données locales dans les échanges de notices bibliographiques en UNIMARC correspondant accompagnant le prêt ou le dépôt d'exemplaires<sup>1</sup> ». Quelles leçons en tirer ? Qu'il peut n'être pas si difficile de mettre d'accord les parties intéressées sur un standard. Qu'au lieu d'attendre que la standardisation soit octroyée, on peut la produire collectivement. Que quand on propose une règle qui permette d'échanger indépendamment des systèmes (c'est bien le rôle d'un format d'échange), les concepteurs et diffuseurs des dits systèmes peuvent aisément se rallier et même participer à l'élaboration. Certes, il s'agissait d'une entreprise modeste et fort peu bibliographique, tendant à trouver une réponse simple et pratique à un problème pratique. Mais elle a commencé à être appliquée et rend aujourd'hui bien des services.

L'information, ce sera la journée d'étude du 21 juin organisée en collaboration avec l'Association des conservateurs de bibliothèques sur le thème « Catalogues et futur, Futur des catalogues ». Avec deux soucis : présenter quelques réalisations, énumérer et apprécier les outils et standard qui permettent ou permettront aux catalogues d'évoluer.

La veille, nous avons tâché de nous y livrer en prenant prétexte de la préparation d'une publication. Après commis en 1994 un épais numéro 163 du *Bulletin d'informations de l'ABF*, dont l'objet était l'information strictement secondaire,

1. In *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 169, 4<sup>e</sup> trimestre 1995.

# de l'information et documentaire

nous avons décidé d'en commettre un autre, élargissant le propos en évitant d'augmenter le nombre de pages. Sous le prétexte de définir un sommaire, vingt fois remis sur le métier, nous avons débattu de bien des thèmes, retombant souvent sur notre chère information secondaire – on ne se refait pas – et ses serpents de mer comme RAMEAU.

Ce numéro verra le jour. Après en avoir plusieurs fois, avec un délicieux soulagement, différé la publication, nous l'avons annoncé : ce sera le numéro 174, qui paraîtra au premier trimestre 1997. Songez comme il risquait d'être dépassé si par malheur nous l'avions fait paraître plus tôt !

En voici une sorte de résumé. Quatre parties : les catalogues, les mutations, les services sur place, les services à distances. En dessert, un lexique.

*Les catalogues* : parce qu'il faut bien faire le point sur l'information secondaire qui demeure encore massivement la grande affaire de nos logiciels et matériels. Et il y a du nouveau : diversification des produits bibliographiques de la BNF, construction du futur système universitaire. Nous nous interrogerons également sur les questions de normalisation. Et comme un catalogue ne sert à rien s'il ne peut être interrogé, nous nous interrogerons sur les systèmes d'interrogation si vilainement appelés OPAC : convivialité (les interfaces graphiques vont-ils l'emporter partout ?), modes d'accès (autorités et/ou indexation automatique ? – oui, nous le mènerons, le débat sur RAMEAU), mais aussi : développement des systèmes d'accès simultanés à des bases multiples,

accès à l'information primaire – nous anticipons là sur les autres parties. Enfin, reprenant la formule dont nous avons naguère usé (*un bon périodique est un périodique dépouillé*), nous présenterons quelques initiatives dans le domaine du dépouillement des périodiques.

*Les mutations*. Dans le monde informatique tout d'abord. Développement des réseaux locaux et mondiaux, modèle client-serveur, généralisation des interfaces graphiques, orientation objet, multimédia : la bibliothéconomie électronique est revisitée à marche forcée et semble pour une fois accompagner le mouvement général. Mutations également dans les normes et standards, parce que le maître mot devient l'indépendance vis-à-vis des systèmes : allons-nous avec Z39.50 vers la standardisation de la recherche documentaire ? Quels sont les apports d'Internet ? Nous tenterons de répondre à ces questions. Mutations enfin dans le domaine de l'économie, de la tarification et du droit. Ce dernier thème est d'importance. Dire que nous l'avons pris à bras le corps serait mentir. La question est difficile. Il ne s'agit pourtant pas de l'abandonner aux spécialistes. Brossons le tableau en deux mots. D'un côté, les possibilités techniques semblent infinies de diffuser et dupliquer informations et documents. De l'autre, le risque est grand de voir, à la faveur de nouvelles législations, d'applications restrictives des réglementations actuelles ou bien encore du recours à des accords contractuels bilatéraux, de voir disparaître les franchises qui nous avaient permis d'organiser le libre accès au savoir et à la culture. Nouveaux supports, nouvelles barrières ? L'enjeu est

de taille et concerne l'association tout entière.

*Les services sur place*. Il s'agit des nouveaux services que des bibliothèques offrent, dans leurs locaux, à leur public. Accès en ligne au-delà du catalogue, aux documents eux-mêmes ou à des extraits ou images de ceux-ci, accès public à Internet : il importe de dénombrer ces expériences et d'en tirer des leçons. Ces nouveaux services requièrent des infrastructures : nous pourrions notamment nous intéresser aux réseaux de ville permettant la généralisation d'accès en ligne à haut débit pour un grand nombre d'institutions. Ils s'accompagnent également d'initiatives de formation des utilisateurs.

*Les services à distance*. Même si les bibliothèques continuent et doivent continuer à proposer dans des bâtiments des collections, des places assises et des accès à des ressources distantes, elles peuvent elles aussi proposer des services en ligne. Ce fut et demeure le Minitel, le téléphone, parfois les serveurs locaux. Mais c'est naturellement aussi Internet. Quels services en ligne offrent les bibliothèques ? Comment accéder à distance à leurs catalogues (et l'on parlera de Telnet, de WAIS, du World Wide Web) ? Mais aussi : quelles collections numériques sont-elles constituées et dans quel but ?

On le voit, le menu est copieux. Souhaitons qu'il ne soit pas indigeste, et que cette nouvelle cuisine conserve le meilleur de l'ancienne : il ne s'agit que de continuer à exercer, dans un environnement renouvelé, notre métier de médiateur.